

24 images

24 iMAGES

## Théâtre judiciaire 10<sup>e</sup> chambre, instants d'audiences de Raymond Depardon

Gilles Marsolais

---

Number 119, October–November 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/6822ac>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

24/30 I/S

ISSN

0707-9389 (print)

1923-5097 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this review

Marsolais, G. (2004). Review of [Théâtre judiciaire / 10<sup>e</sup> chambre, instants d'audiences de Raymond Depardon]. *24 images*, (119), 47–47.

# 10<sup>e</sup> chambre, INSTANTS D'AUDIENCES de Raymond Depardon

par Gilles Marsolais

## Théâtre judiciaire

En levant le voile sur les conditions d'exercice de la justice, *Délits flagrants*, axé sur les confrontations entre les prévenus et les substituts du procureur, a provoqué des vagues dans la société française pas du tout familière avec cette réalité. En France, sauf dérogation exceptionnelle pour les procès à caractère politique, dont les images de toute façon ne peuvent être diffusées qu'après vingt ans, la justice est rendue sans la présence de caméras. Dix ans plus tard, *10<sup>e</sup> chambre, instants d'audiences* franchit un pas de plus en donnant à voir et à entendre les audiences d'une chambre du Tribunal correctionnel de Paris.

Sans aucun commentaire en voix off et sans effets de caméra, ce film de Raymond Depardon se contente de restituer les comparutions le plus objectivement possible, sans porter de jugement, en respectant le rythme des intervenants et la particularité de chacune d'entre elles. Cette fois, celles-ci ont toutes lieu devant le même juge, qui agit seul ou en collégialité selon la gravité des cas. Michèle Bernard-Requin (c'était l'une

des trois substituts du procureur de *Délits flagrants*) a la tâche ingrate de rendre une justice expéditive : chaque dossier, dont elle prend connaissance, chaque cas est jugé en quelques minutes. Si les délits les plus anodins se soldent par une amende, le destin d'un individu peut basculer en quelques instants dans les cas plus lourds ou plus complexes où l'expérience du juge semble déterminante pour départager le bon grain de l'ivraie.

Le tournage, en 16 mm, avec des magasins de 22 minutes, et cinq micros sans perche, s'est échelonné sur trois mois, de mai à juillet 2003, et Depardon a finalement retenu douze comparutions parmi la centaine qu'il avait filmée. Invariablement, les prévenus sont cadrés en plan serré, comme pour traquer leur vulnérabilité, alors que la magistrature, qui a la part belle, est fixée dans son décorum de maître du jeu.

À travers ce qu'il montre et ce qu'il ne montre pas, *Délits flagrants* laisse soupçonner que cette justice expéditive n'est pas à l'abri des dérapages, selon l'humeur du magistrat, la qualité de présentation du dossier qu'il doit parcourir, le faciès et le comportement du prévenu lors de cette audience... Il renvoie l'image d'une société malade qui a choisi de judiciaireiser le moindre écart à la norme, alors que la plupart des cas qui sont déferés à ce niveau de la justice, dont certains sont pathétiques (apatrides, sans-papiers, etc.), seraient mieux traités par une approche psychosociale. De plus, en les obligeant à fournir un semblant de défense, qui tient rarement la route, sans doute pour permettre au juge d'évaluer leur degré de repentir ou pour les responsabiliser, les prévenus sont infantilisés. Dans ce tourbillon, les avocats inexpérimentés sont des pantins, et

les récidivistes semblent condamnés d'avance, plus pour leurs fautes passées que pour le délit présumé qui les amène devant le magistrat, qui n'a souvent que peu d'éléments pour en juger. Et malheur au prévenu qui assume seul sa défense et qui ose soulever un point de droit (comme la longueur admissible d'une lame de couteau) : ce point ne sera pas sérieusement débattu et son initiative sera perçue comme une contestation de l'autorité du juge !

Même en prêtant les meilleures intentions à ce juge, l'effet d'accumulation est tel que le film laisse transparaître l'idée d'une caricature de la justice, ce que confirme le dernier cas, celui d'un jeune homme très calme qui semble bien connaître les codes de ce théâtre. Son crime ? Il n'a pas de permis de conduire, mais son travail exige qu'il utilise une camionnette, et ce n'est pas une amende qui l'en empêchera. (En France, l'obtention du permis relève de l'exploit.) Aussi, il se contente de dire à la juge : « J'assume ! » Avec aplomb, il refuse de jouer le jeu, il lui rappelle son rôle absurde et la mise en scène à laquelle elle se prête (cérémonial situant la place et le rôle de chacun, étude du dossier et mise en perspective du cas, avec l'entrée et la sortie théâtrales du maître de cérémonie, avant le verdict). À peine décontenancée par sa lucidité et son intelligence de la situation, la juge, qui a conscience du dysfonctionnement de la justice, lui donne raison tout en se voyant obligée de le sanctionner. The show must go on !

France, 2004. Ré. et ph. : Raymond Depardon. Mont. : Simon Jacquet. 105 minutes. Couleur.

